



Arrêté fédéral

portant approbation du protocole d'adhésion du Guatemala à l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Etats d'Amérique centrale (conclu avec le Costa Rica et le Panama) *Projet*

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message² contenu dans le rapport du 13 janvier 2016 sur la
politique économique extérieure 2015³,

arrête:

Art. 1

¹ Le protocole du 22 juin 2015⁴ portant adhésion de la République du Guatemala à l'accord de libre-échange du 24 juin 2013 entre les Etats de l'AELE et les Etats d'Amérique centrale (conclu avec le Costa Rica et le Panama)⁵ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² FF 2016 727

³ FF 2016 895

⁴ RS ...; FF 2016 933

⁵ RS 0.632.312.851

